

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

Du 30 mars 2010 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, MMES C. AGUETTANT, J GUERRIER G. ROSIER, R. TRONCY, E. VAGINET, MM J. BARTHOMEUF, P. BIDON, M. BONGIRAUD, J-P GRANGE, F. BLOCH, M. MOREL, M. PATAY, A. REBAUD, G. THOME.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : A. REBAUD

Convocation faite le : 23 MARS 2010

publiée le : 23 MARS 2010

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2010 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté.

I – FINANCES COMMUNALES

A – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2009

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 472 061,29 € pour les dépenses et de 710 613,57 € pour les recettes, ce qui dégage **un excédent de clôture de 238 552,28 €** auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2008, soit 445 970,60 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 684 522,88 € .

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats de la section d'investissement sont de 891 528,33€ en dépenses, et de 359 407,39 € en recettes, d'où un résultat négatif de l'année de 532 120,94 €. A ces deux chiffres, il faut ajouter les résultats de l'année précédente (111 683,49€) et les reports décidés fin 2008.

Bruno BALAY se retire de la séance et laisse la présidence à M. MOREL, doyen d'âge, pour procéder au vote du compte administratif 2009.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 et le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2010 comme cela a été proposé.

B – Vote du Budget Primitif 2009

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 536 530 €.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 709 281 €.

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 014 931,43 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 478 401,43 €.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

2010 se caractérise par la réalisation de nouveaux projets : l'ENR, l'aménagement du chemin de l'école, la réalisation d'un préau, le remplacement de la chaudière du Mille Club ; et la poursuite d'investissements : le PLU, l'aménagement de Chabrier et de la rue de la Saône.

Le montant total des dépenses d'investissements pour 2010 s'élève à 409 709 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement :

Il n'est pas prévu d'emprunt cette année, sauf nécessité d'investissement nouveau

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 218 108,88 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'année 2010.

C- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition communaux fixés en 2008, comme suit :

- Taux de la Taxe d'habitation : 11,45 %
- Taux de la Taxe du foncier bâti : 12,53 %
- Taux de la Taxe du foncier non bâti : 44,23 %

II – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

J. BARTHOMEUF et F. BLOCH se chargent du dossier.

F. BLOCH précise que :

- les arrêts de bus ont été oubliés, ainsi que la Maison de Retraite Utrillo ;
- une procédure précise est à suivre.

III – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP
--

A l'appui de la demande de subvention de DGE pour le plan de mise en accessibilité des ERP, un bilan thermique devra être produit. Le dossier est en cours.

IV – QUESTIONS DIVERSES

A – Théâtre

B – Concert AICAR

Le vendredi 09/04 au Château de St Bernard aura lieu le concert « Balkanes ».

C – Les 3 coups d'Eolia

D – SBI mai/juin

E – Sortie karting

F – Aménagement chemin Ecole

G – Chaudière Mille Club

H – ENR

I – Site internet commune

J – SBI express 8

K – SMICTOM

A. REBAUD indique que 4,7 tonnes de textiles ont été déposés dans les 19 colonnes de recyclage des textiles installées dans les communes membres du SMICTOM.

Pour favoriser le compostage, le SMICTOM a décidé de baisser le prix des composteurs au public : 20 € et 30 € selon les modèles.

Le président du SMICTOM a présenté deux propositions lors du débat d'orientation budgétaire, pour faire face aux dépenses de fonctionnement :

- l'une avec augmentation de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ;
- l'autre sans augmentation de la TEOM ;

en sachant que le calcul se fait à partir de la base (valeur locative) qui augmentera de 2 à 3% (ceci n'étant pas de la compétence du SMICTOM).

A. REBAUD a fait savoir qu'il s'opposait à l'augmentation de la TEOM, le bureau s'y étant également opposé.

L – Syndicat des Eaux

M – PLU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.